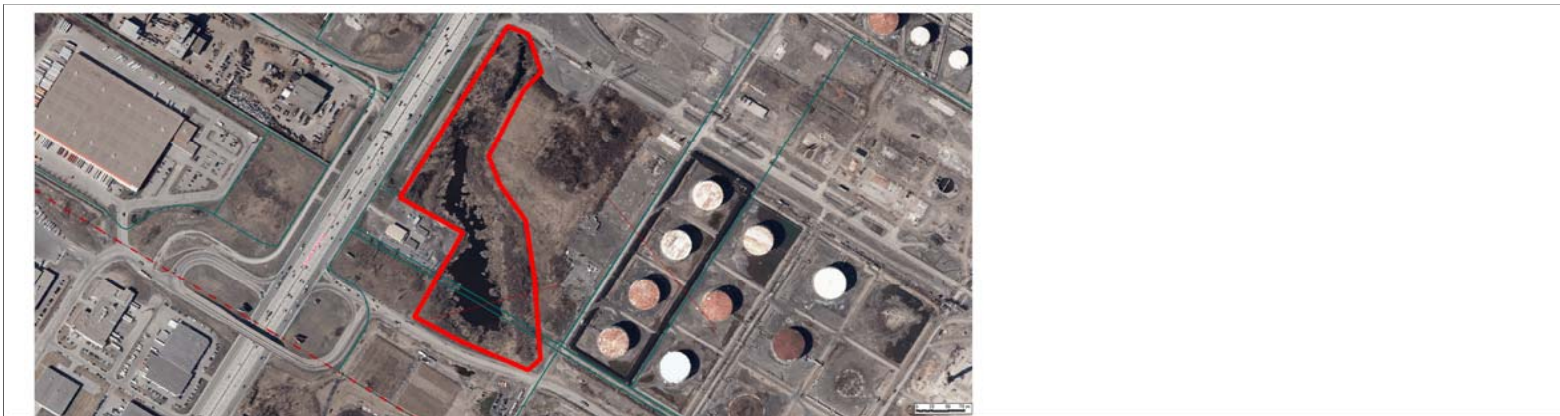


Catégorisation principale de la zone	Milieu humide
Zone sujette à un PIIA	Non
Zone sujette à un PPCMOI	Non
Zone sujette à un PAE	Non
Zone sujette à un règlement sur les usages conditionnels	Non
Zone sujette à un PPU	Non

Classes d'usages autorisés																			
Usages spécifiquement autorisés	P103	P101																	
Usages spécifiquement prohibés																			



Implantation du bâtiment principal		Zone P.02
<b>Mode d'implantation</b>		
	Isolé	
	Jumelé	
	Contigu	
<b>Marges</b>		
	Avant (min. / max.)	
	Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu	
	Arrière (min.)	
<b>Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)</b>		
<b>Caractéristiques du bâtiment principal</b>		
<b>Hauteur du bâtiment</b>		
	En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)	
	En mètres (min. / max.)	
<b>Dimensions du bâtiment</b>		
	Surface minimale d'implantation en m <sup>2</sup>	
	Frontage (min.)	
	Profondeur (min.)	
<b>Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)</b>		
<b>Normes de lotissement</b>		
	Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	
	Frontage du terrain (min.)	
	Profondeur du terrain (min.)	
<b>Usages accessoires à l'habitation</b>		
	Activité professionnelle à domicile	
	Logement supplémentaire	
	Location de chambres	
	Gîte touristique	
<b>Usages accessoires au commerce</b>		
	Logement	
<b>Dispositions particulières</b>		
	Usage mixte	
	Usage multiple	
	Entreposage extérieur	
	Projet intégré	

Notes / Commentaires

**Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone P.02**

Classes d'usages autorisés dans la zone P.02	
Usages spécifiquement autorisés dans la zone P.02	
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).

Classes d'usage autorisés dans la zone P.02		Code	Description des usages autorisés dans la zone P.02
P1	Parcs et espaces verts	P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P1	Parcs et espaces verts	P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.